

.....Feuille 2 : VALIDATION :



Validation de l'inscription par Section Départementale (SD) FSU ou Conseil  
Fédéral Régional (CFR) ou Syndicat National (SN) :

SD FSU :

ou SN : SNAC-FSU

ou CFR :

NOM de la/du secrétaire : **Frédéric Maguet**

E-mail : sg.snac-fsu@culture.gouv.fr

Portable : 06 82 83 68 69

valide l'inscription de :

NOM : DESROCHES Prénom : Sylvie

pour le stage intitulé: Stage FSU Femmes

et demande la prise en charge des frais (déplacement, hébergement, repas) par  
le centre de formation (voir au dos pour les règles et modalités de prise en charge)

**OUI** / **NON**

Date : 12 octobre 2017

S.N.A.C. - F.S.U.  
SYNDICAT NATIONAL  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
61 rue de Richelieu  
75002 PARIS

Signature :

**Règles** : Les statuts du centre de formation de la FSU (CAFORM) prévoient de prendre en charge les frais de déplacement de stagiaires, à raison de :

- une personne par Section départementale Fédérale (SD)
- une personne par syndicat national (SN)
- une personne par CFR (Comité Fédéral Régional)

**Remarque** : il est possible, dans la limite des places disponibles, que plusieurs stagiaires d'une même SD participent à un même stage, mais un.e seul.e d'entre eux/elles peut bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement par le centre de formation, à désigner par le/la secrétaire de SD lors de la validation d'inscription

**Modalités** :

- La SD, le CFR ou le SN transmet, de préférence par E-MAIL, au Centre de Formation, la fiche d'inscription du stagiaire après l'avoir signée.
- La SD, le CFR ou le SN invite le-la stagiaire à réserver son titre transport dès l'envoi de la fiche validée
- Une dizaine de jours avant la tenue du stage, le Centre de Formation envoie confirmation (lieu, déroulement et horaires, documents...) à la/au stagiaire directement.

**Prise en charge** :

Déplacements : sur justificatifs (avion, train, voiture )

Repas : forfait de 11€ par repas, dans la limite de 3 repas pour un stage de 2 jours

Hébergement : une nuitée d'hôtel, forfait 50€, sur justificatif

Modalités spécifiques pour les DOM et TOM : prise en charge d'un stagiaire par SD, remboursement du voyage sur la base de 350 Euros, nuitée supplémentaire